

PROCES – VERBAL COMMISSION REGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du : 18 JUIN 2019

A : MONTGERMONT (35)

Présents : MM. Alain LEAUTE, Jean Michel AVRIL, Marcel DELEON, Alain OLLIVIER-HENRY, Michel PONDAVEN (représentant J Stéphan)

CHANGEMENTS DE CLUB : voir Annexe 1bis

SITUATION DES CLUBS

La commission arrête la liste des clubs FFF et Ligue en infraction avec les obligations du Statut de l'arbitrage et détermine en fonction des règlements les sanctions prévues au dit statut au 01/06/2019 qui paraîtront sur le site de la LBF avant le 30 juin.

La Commission établit la liste des clubs ayant droit à des mutés supplémentaires pour la saison 2019/2020, certains au bénéfice d'une arbitre féminine non joueuse comptant dans l'effectif du club depuis au moins deux saisons, d'autres pour arbitre(s) supplémentaire(s) depuis au moins 2 saisons. Les clubs concernés devront définir avant le 15/08/2019 l'affectation des mutés supplémentaires en tenant compte qu'un seul pourra être affecté par équipe. Voir liste sur le site @ de la LBF.

La présente décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification, conformément aux dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et de l'article 94 des Règlements de la LBF.

Le Président,

A. LEAUTE

Le Secrétaire de séance,

A. OLLIVIER-HENRY



Commission du Statut de l'Arbitrage

Clubs de Ligue ou de Fédération ou évoluant à des niveaux différents

Arbitres démissionnant d'un club et demandant à être licenciés à un autre club										
Nom	Prénom	Numéro	District	Démission	Niveau	Couvert pour les saisons	Nouveau club	Niveau	A compter du	Couvert pour le statut à compter du
LIGALI	Mohamed	2548531321	35	Portugais de Rennes	D2	2019/2020 2020/2021	Légion Saint Pierre Quilbignon (District 29)	D1	01/07/2019	01/07/2019